

QU'EST-CE QUE LE PASS SPORT ?

Le pass Sport est une aide financière de 50 € pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

QUI EST CONCERNÉ ?



Les jeunes de **6 à 17 ans révolus** dont le **quotient familial du foyer allocataire (CAF ou MSA)** est inférieur ou égal à **699 €**.



Les jeunes en **situation de handicap** :

- de **6 à 19 ans révolus** bénéficiaires de l'**Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)** ;
- de **16 à 30 ans révolus** bénéficiaires de l'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)**.



Les étudiants boursiers jusqu'à **28 ans révolus** bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2026 :

- **bourse du CROUS** (y compris l'aide annuelle) ;
- **bourse régionale** pour une formation sanitaire et sociale.

PÉRIODE DE VALIDITÉ

Le pass Sport est utilisable du **1^{er} septembre** au **31 décembre 2026**.

OÙ L'UTILISER ?

- Le pass Sport peut être utilisé dans un des **85 000 clubs et salles de sport partenaires**.
- Renseignez-vous auprès du club, de l'association sportive ou de la salle de sport de votre choix pour savoir s'ils acceptent le pass Sport.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous recevez un **code personnel** à partir de mi-septembre 2026 par courrier électronique. Il suffit de le présenter au club ou à la salle de sport au moment de l'inscription.
- Les **50 € sont déduits immédiatement** du montant à payer.
- Et si vous n'avez pas reçu de code, vous pouvez en faire la demande sur le site officiel pass.sports.gouv.fr sous réserve d'éligibilité.